

Débat

Jean-Philippe Schnell : “Notre littoral ne se prête pas à l'éolien en mer”

Littoral

Jean-Philippe Schnell est membre de Belle Normandie environnement, association qui combat les éoliennes, même en mer.

Le Courrier Cauchois : Michel Adrien estime que l'éolien est la clé de sortie du réchauffement climatique. Pourquoi ne partagez-vous pas son point de vue ?

Jean-Philippe Schnell : L'éolien en mer est peut-être une des clés de sortie du réchauffement climatique pour les autres pays, je n'en sais rien, mais pas pour le nôtre. Notre électricité est déjà décarbonée. Le nucléaire en France, c'est 4 g d'équivalent CO₂/kWh. L'éolien en mer c'est 17 g selon le ministre de la Transition écologique, donc quatre fois plus.

“Introduire de l'éolien dans le mix électrique français ne le décarbone probablement pas”

L'éolien est prioritaire sur le réseau, et se substitue la plupart du temps à du nucléaire. Quand il se substitue au gaz, les centrales à gaz fonctionnent alors la plupart du temps en dehors de leur régime optimal de rejets de CO₂. D'autres considérations interviennent dans la comptabilité du CO₂. Introduire de l'éolien dans le mix électrique français ne le décarbone probablement pas. Concernant la décarbonation de son électricité, la France a une grosse, une énorme avance. Aucun retard. On peut ajouter : un énorme crédit, puisque pendant plus de 40 ans, la France a rejeté beaucoup moins de CO₂ que beaucoup d'autres pays.

L.C.C. : L'auteur, défenseur de l'éolien en mer, explique dans son interview qu'il existe depuis plus de deux décennies des parcs éoliens marins au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Danemark... et que l'on n'entend pas les pêcheurs se plaindre d'impact sur la biodiversité. Que lui répondez-vous ?

J.P.S. : Je pense que la question concerne les pêcheurs artisans, leurs zones de pêche et la ressource halieutique. Les fonds marins dans la zone décrite par M. Adrien, la mer du Nord, ne descendent pas en dessous de 40 m. Beaucoup de centrales éoliennes ont pu être placées en mer du Nord très loin de côtes.

“Ni l'éolien, ni le solaire ne répondent aux exigences cumulatives raisonnables d'un pays moderne”

Le littoral métropolitain français ne se prête pas à l'éolien en mer. Les fonds descendent trop vite. Les industriels de l'éolien ont pourtant imposé leurs centrales près des côtes. En Normandie, il ne devait pas y avoir plus que Fécamp et Courseulles. Depuis, les sites accordés se sont multipliés : Le Tréport, Barfleur (Centre Manche 1) puis Centre Manche 2, totalisant près de



Jean-Philippe Schnell : “En Normandie, il ne devait pas y avoir plus que Fécamp et Courseulles. Depuis, les sites accordés se sont multipliés : Le Tréport, Barfleur (Centre Manche 1) puis Centre Manche 2, totalisant près de 600 km² enlevés à la pêche artisanale”

600 km² enlevés à la pêche artisanale sur des zones cruciales pour la ressource : coquille, daurade, etc. L'opposition des pêcheurs n'a eu aucun effet.

Outre la pêche, il y a aussi les impacts sur la biodiversité, les paysages, le patrimoine culturel, les activités socio-économiques littorales. Les oppositions du public n'ont pas été prises en compte. De nombreuses espèces (mammifères marins, oiseaux, chauves-souris, poissons...) et leurs habitats sont menacés.

L.C.C. : Michel Adrien souligne que le nucléaire ne pourra pas être présent éternellement et que l'éolien comme l'énergie solaire ont un rôle déterminant à jouer. Vous ne semblez pas convaincu ?

J.P.S. : Avec la surgénération, le nucléaire a 10 000 ans de réserve. Donc, pas de problème. Ni l'éolien, ni le solaire ne répondent aux exigences cumulatives raisonnables d'un pays moderne : fournir une électricité toujours disponible, bon marché, et limitant les impacts sur les patrimoines collectifs et les ressources minérales de la planète. Éolien et solaire sont des sources d'électricité aléatoire, intermittentes dont les coûts sont camouflés, assez inefficaces pour exiger l'artificialisation d'énormes espaces naturels, et qui pèsent gravement sur les ressources minérales de la planète. Sur ce dernier point, la recherche actuelle, panique et effrénée, de métaux rares, de lithium, etc. suscitée par la transition écologique est éloquent. La France est endet-

tée, elle ne peut pas faire en même temps deux investissements : renouvelables intermittents et nucléaire palliant les défaillances des renouvelables, pour produire le même MWh. Le nucléaire nous garantit notre électricité. Choisissons le nucléaire, c'est la seule solution raisonnable.

Quelques chiffres ? La centrale de Fessenheim a été fermée en 2020 alors qu'elle était certifiée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et produisait 12TWh d'électricité par an sur 1 ou 2 km². C'est autant que l'ensemble des six parcs éoliens offshore du premier appel d'offres français : Le Tréport, Fécamp, Courseulles, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire et Noirmoutier qui occupent en tout une surface d'environ 400 km², pour fournir une électricité intermittente.

Belle Normandie environnement : une fédération de 65 associations

Jean-Philippe Schnell est membre du conseil d'administration de la fédération Belle Normandie environnement. Cette fédération est présidée par Hervé Texier. Elle regroupe une soixantaine d'associations (65 exactement) qui s'opposent à des projets de parcs éoliens, qu'ils soient offshore ou terrestres. “L'un comme l'autre ne sont ni respectueux du cadre de vie ou de la biodiversité”, estime-t-il. Notre interlocuteur est originaire du Calvados.

Il est impliqué dans la défense contre le projet d'éoliennes en mer à Courseulles-sur-Mer. “On parle du projet de Courseulles mais on devrait dire Courseulles Arromanches”, plaide-t-il. “Ce parc pourrait être implanté au beau milieu d'un des sites emblématiques du Débarquement du 6 juin 1944”. D'une façon générale, Belle Normandie Environnement (BNE) défend “la santé humaine, le cadre de vie de la population, la biodiversité,

la préservation des patrimoines communs, principalement contre l'éolien. Elle se considère comme autorisée à examiner le bien-fondé des arguments climatique et d'adéquation de la production d'électricité aux besoins futurs constamment avancés pour justifier les atteintes à ces intérêts protégés au titre de la loi. L'éolien ne répond manifestement à aucun de ces deux objectifs et justifie le combat de BNE”, résume Jean-Philippe Schnell.